

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

Mme Danielle ROUSSARD, M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, M. Joël COFFINET, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Gérald MANCE, **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : M. Julien CHENUT représenté par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Janine PINKOWICZ représentée par Mme Danielle ROUSSARD, M. Jacky NGUYEN représenté par M. Pascal LANDREAT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN représenté par Mme Isabelle EULLAFFROY

Absent(e) : Mme Assma NAJEM

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1- DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) - MODIFICATION *Adopté à l'unanimité*

2- DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AUX SENIORS *Adopté à l'unanimité*

Pascal LANDREAT : Je félicite Nicole BARBERY pour son élection. Cette désignation est le résultat de son engagement de longue date auprès des anciens de la ville.

3-DESIGNATION DE DELEGUES AU COMITE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'AUBE (SDEA) - MODIFICATION *Adopté à l'unanimité*

4- DECISION MODIFICATIVE N° 3 *Adopté à l'unanimité*

5- ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE D'ASSURANCES *Adopté à l'unanimité*

Pascal LANDREAT : Je remercie le cabinet qui nous a accompagné pour ce marché et qui nous a permis de prendre les bonnes décisions.

6- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES – CHOIX DU DELEGATAIRE *Adopté à l'unanimité*

Pascal LANDREAT : Le délégataire choisi est déjà celui qui exploite les mobiliers urbains sur la ville.

7- VENTE DE LA PARCELLE AO 187 – AVENUE MICHEL BERGER

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Le terrain vendu est un terrain qui est enclavé et dont la ville n'a aucune utilité. Le vendre va permettre à l'investisseur d'agrandir son établissement, et de répondre ainsi à la demande de la Préfecture pour ce qui concerne la fourrière automobile.

8- VENTE DES PARCELLES 219 – 220- 221 – ECO QUARTIER

Adopté à l'unanimité

9-CREATION D'ILOTS DE FRAICHEUR OU FORET URBAINE DANS L'ECO QUARTIER DU MOULINET - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

10-ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

11-RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Cette délibération vient confirmer notre plan de sobriété énergétique présenté lors du dernier conseil. Il faut maintenant faire réaliser ces travaux le plus rapidement possible.

12-RESTAURATION DE LA BAIE 20 DE L'EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Le Département a demandé à ce que la baie soit exposée à la Cité du Vitrail et c'est une grande fierté pour la Ville.

13-CONVENTION DE SERVICE COMMUN GESTION DES CHIENS ET CHATS ERRANTS – AVENANT N° 2

Adopté à l'unanimité

14-RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

15-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 - VERSEMENT D'ACOMPTE

Adopté à la majorité des membres.

Ne prend pas part au vote : Pascal LANDREAT

Pascal LANDREAT : Je crains que d'autres demandes nous soient adressées dans les jours prochains. En effet, 2022 est une année compliquée pour les entreprises et les partenaires qui attendent leur résultat de l'année avant de verser une subvention aux associations.

La séance est levée à 19 h 40

***Le Maire,
Pascal LANDREAT***

